



Dialogue

BULLETIN D'INFORMATIONS

MUNICIPALES



CAUDRY

*Dynamisme
et Qualité*

N° 6
OCT./NOV./DÉC. 96



SOMMAIRE

OCTOBRE/NOVEMBRE
DÉCEMBRE 1996

2	ÉDITORIAL
3-4	LES GRANDES LIGNES DU CONSEIL
5-6	COMMERCE ET ARTISANAT
7	VIE ÉCONOMIQUE
8	TRAVAIL
9-10	VIE LOCALE
11-12	ÉVÈNEMENT
13 à 15	EN BRIEF
16	VIE SPORTIVE
17	VIE LOCALE
18 à 21	INFORMATIONS PRATIQUES
22	LE SAVIEZ-VOUS ?
23-24	PÊLE-MÊLE
25	VIE CULTURELLE
26	COUP DE CŒUR
27	ÉTAT CIVIL

Dialogue

Bulletin d'Informations
de la Ville de CAUDRY

Directeur de publication
Guy BRICOUT

Rédacteur en chef
Alain DIXEVEZ

Photos
DIALOGUE
SERVICE PHOTO (INITI) VIDÉO
(sauf mention contraire)

Rédaction
Anne DIJOLLANDE
Lucilla HOÏZ

Conception/P.A.O./Impression
Imprimerie BÉRANGER
CAUDRY

Numéro ISSN : 1265-8065
Dépôt légal : 4^e trimestre 96

ÉDITORIAL



Chers Caudrésien(ne)s et Caudrésien(ne)s,

La fin de l'année approche. Elle sera pour beaucoup difficile car la crise économique est là et bien là. Consciente de cette situation, la Municipalité multiplie les initiatives pour donner des moments de bonheur, pour animer notre Ville, et pour inciter nos voisins à venir se promener et acheter chez nous.

Le budget supplémentaire a été voté sans emprunt nouveau, ce qui montre que les dépenses sont désormais maîtrisées. Toutes les factures seront enregistrées au 31/12/96, avant l'arrivée du nouveau système comptable M14, et payées dans les délais légaux.

Caudry connaît beaucoup de bonnes nouvelles en cette fin d'année :

- L'indemnité perçue des assureurs suite à l'incendie de notre salle des sports a été portée en provision pour la construction de sa remplaçante dans quelques années.

- La salle de sports, rue Jean-Moulin, est désormais fonctionnelle. Elle a été réalisée, pour l'essentiel, par les ouvriers municipaux.

- Le funérarium a été inauguré le 16 Novembre.

- Le C.C.A.S., le 15 Novembre.

- Il faut encore ajouter l'arrivée de l'ASSEDIC, rue Gambetta.

Beaucoup de changements donc qui montrent que Caudry bouge et qu'il y fait bon vivre, ce qui m'amène à vous souhaiter de très bonnes fêtes.

Meilleurs sentiments.

Le Maire,
Conseiller Général du Nord,
Guy BRICOUT

Monsieur le Maire tient sa permanence le samedi de 9 à 11 h.

En couverture : CAUDRY, VILLE MÉDIATIQUE
«Les années 60» par les yeux de la Rampe
L'animateur JACKY et Guy BRICOUT lors du tournage des «Héros dans la ville»
Signature de la Convention des Réseaux Culturels avec Ronny COLLETTEURE

**LES GRANDES LIGNES
DU CONSEIL**

Société Cressin-Dehée

Réuni le 27 Juin 1996, notre Conseil Municipal a adopté le plan de financement de l'opération de construction, sous maîtrise d'ouvrage communale d'un bâtiment de 875 m² destiné à accueillir une usine sur la Zone Artisanale et Commerciale de la RN43.

Ce plan de financement prévoit notamment des subventions de :

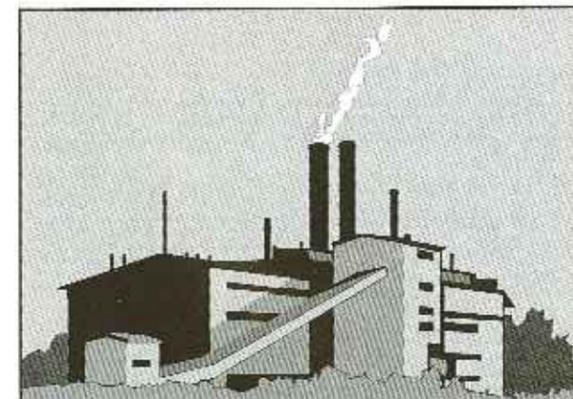
• L'Etat	120 000 F
• La Région	482 178 F
• Le Département	254 100 F
• La Commune	269 500 F

(Dans le cadre du Fonds d'Aide à la localisation des Entreprises F.A.L.E.)

Sur un coût total de 2 725 778 F

Le solde, soit 1 600 000 F devra être financé par un emprunt.

Les loyers qui seront demandés à la SA CRESSIN-DEHÉE pour l'occupation de ce bâtiment couvriront intégralement les annuités de remboursement de l'emprunt contracté.



Au sujet de la Zone Industrielle, il convient de préciser que celle-ci sera bientôt saturée.

En effet, de nombreux contacts laissent espérer de nouvelles implantations, et il est nécessaire de songer dès maintenant à l'extension de la zone.

Ainsi la Ville de Caudry étudie le dossier d'une entreprise fortement intéressée par une implantation sur la Zone Industrielle, et qui prévoit la création de 22 emplois dans un premier temps, et de 30 emplois dans un délai de 3 ans.

La Société des Chemins de Fer du Cambrésis

Le fonctionnement actuel de la desserte de la Ville par la Société des Chemins de Fer du Cambrésis, méritait une réflexion approfondie notamment en termes de fréquentation, de perspectives d'améliorations et de maîtrise du coût de ce service.

Au vu des résultats, il a été décidé une mise en place de 2 circuits au lieu de 3 précédemment qui fonctionnent du Lundi au Samedi.

Cette nouvelle desserte a débuté le 5 Novembre 96. Son intérêt réside dans le renforcement des horaires au

niveau des personnes âgées et des scolaires (pour lesquels le service est gratuit).

Vous trouverez les nouveaux horaires dans la rubrique «VIE LOCALE»

LES GRANDES LIGNES DU CONSEIL

L'assainissement

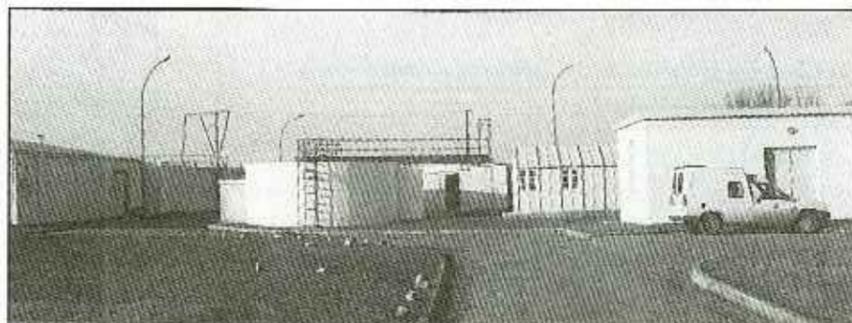
NOTRE STATION D'ÉPURATION EST SATURÉE

Le réseau d'assainissement et la station d'épuration de la Ville de Caudry ont déjà fait l'objet d'une étude-diagnostic réalisée par la Société SAUNIER EAU et ENVIRONNEMENT, et subventionnée par l'agence de l'eau à hauteur de 70 %.

Les conclusions de cette étude, remises à la Ville de Caudry en Février 1993 méritaient d'être actualisées afin de tenir compte des changements intervenus depuis cette date.

Seront prises en compte :

- ☛ L'actualisation des données.
- ☛ La proposition de solutions techniques ainsi que leur incidence financière sur le prix du m³ d'eau.
- ☛ L'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement.



Expertises

sur les installations sportives

Le 4 Juin dernier, un nouveau décret concernant les nouvelles règles de sécurité a été mis en place.

Ces règles imposent des exigences de sécurité applicables aux :

- Buts de Football
- Handball
- Basket-ball



Elles imposent notamment des essais de résistance à réaliser avant le 8 Décembre 1996 sur les équipements en service.

Afin que la Ville se mette en conformité avec cette nouvelle réglementation, un bureau de contrôle habilité à procéder aux vérifications de stabilité et de solidité a été désigné.

Les expertises sont en cours.

Sinistre

à la Salle Léo Lagrange

Le sinistre survenu à la Salle Léo Lagrange en Septembre 95, a engendré des difficultés au niveau du remboursement.

La Compagnie d'Assurances la LLOYD, porte parole des Compagnies qui nous assureraient, vient de faire connaître son accord sur un **remboursement de 6 080 000 F** avec paiement dans le mois. Ce règlement a été effectué début novembre.

Le préjudice subi par la Ville étant évalué sensiblement à cette somme, et le risque de contentieux long et toujours incertain a incité Monsieur le Maire à proposer au Conseil d'accepter cette transaction avec la Compagnie LLOYD.

Cette somme, ajoutée à la subvention du Conseil Régional de 5 000 000 F, à celle du Conseil Général qui peut atteindre jusqu'à 2 700 000 F devrait permettre d'assurer totalement la **construction d'un très beau Palais des Sports** d'ici deux ans.

COMMERCE ET ARTISANAT

Qui dit commerce, dit échange...

Nous essayons donc d'informer au maximum ce que l'on peut trouver à Caudry

Comment ?

En Septembre, nous avons participé à la **FOIRE COMMERCIALE DE CAMBRAI** où la Chambre de Commerce nous avait réservé un emplacement, grâce à quoi «Caudry était bien représenté». Les modèles réalisés pour l'élection de Miss Caudrésis et ses dauphines, les splendides robes du Musée de la Dentelle, ont connu un succès bien mérité.

Entre le 10 Octobre et le 5 Novembre, Caudry a été représenté à **Roanne**, dans

le cadre de «Ville et Métier d'Art».

Les dentelles, toutes plus belles les unes que les autres, de nos fabricants locaux ont été appréciées à leur juste valeur par plusieurs milliers de visiteurs.

Qu'il nous soit permis de remercier bien vivement les entreprises qui nous ont aidés à participer à une manifestation de haut standing, entre autres :

- ☛ Sté J. BRACO
- ☛ SOPHIE HALETTE
- ☛ CAMILLE MACHU
- ☛ SOLTISS
- ☛ MDC BROADWAY
- ☛ CRESSIN-DEHÉE
- ☛ Sté VICTOR MACHU,

grâce à laquelle, il a été possible de monter la partie technique par des photos de métiers de dentelle.

☛ M^r DENHEZ, ancien dessinateur, qui a su nous communiquer toutes sortes de renseignements que nous avons illustrés sur des tableaux réalisés par les **SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX**.

Le thème de cette manifestation était «LA CASTILLE». Notre créateur costumier, **Dominique VILAIN-ALLARD** a réalisé une splendide robe de dentelle caudrésienne qui sera exposée prochainement.

Dernièrement, nous avons été avisés que Monsieur le Maire de PEZENAS (Arrondissement de BÉZIERS), enthousiasmé de la beauté de cette Exposition en a demandé le transfert.

C'est ainsi que du **16/11/96 au 5/01/97**, nos amis méridionaux pourront admirer nos produits.

Caudry bouge et ose... De nouveaux commerçants ouvrent boutique :



Place du Gal de Gaulle, Galerie Marchande, ouverture de «CHEZ MARTINE», Boutique de fruits et légumes

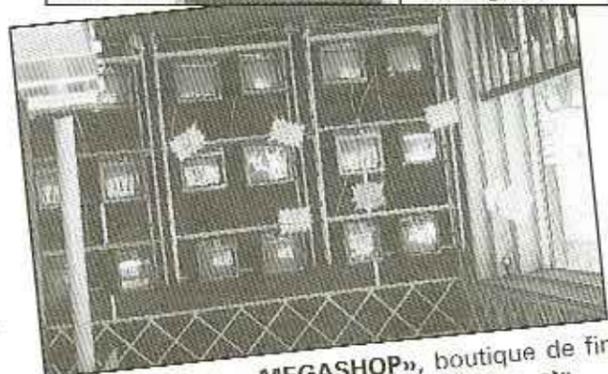
Rue de St-Quentin, «REPASSE-TOUT» repasse tous vêtements, et effectue les petites retouches.



Rue de la Paix
«MARYLINE»
Boutique
de lingerie



Rue Gambetta «A VOS PANIERS»
Boutique de fruits et légumes



Rue Gambetta «MEGASHOP», boutique de fins
de série en électro-ménager, téléviseurs, etc...



Rue Marliot «AQUA-CAUDRY» où l'on trouve de la pisciculture et de l'ornithologie. Egalement de l'alimentation et des petits animaux.

RELATIONS AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE.

Grâce à la coopération de la C.C.I., des banques, et de la Municipalité, des prêts à taux préférentiels sont accordés à tous les commerçants désireux de modifier ou de moderniser leur boutique. Tous les dossiers sont étudiés avec attention et impartialité. Grâce à cette initiative, quelques commerçants de Caudry ont modernisé leur vitrine, comme le montre les photos ci-jointes.



M^{me} LAMOURET de la C.C.I. est à la disposition de tous les commerçants et assure une

permanence chaque 1^{er} lundi du mois en Mairie (bureau des adjoints).

La Chambre de Commerce vient de rénover son hall d'accueil. Une vitrine est réservée à la Ville de Caudry. Celle-ci vient d'être réalisée :

Une jeune styliste caudrienne a réalisé des modèles réduits en dentelle et broderies du plus bel effet. Celles-ci furent fournies gracieusement par des fabricants locaux.

Caudry réfléchit à améliorer la circulation les jours de marché.

Enfin, voici bientôt Noël. Sur les côtés positifs ou négatifs de notre 1^{er} Marché, nous étudions la 2^e

édition, et faisons en sorte de satisfaire le public au maximum.

Réjane DRUESNES

Nestor Basquin

Société spécialisée dans la production de pièces en matières plastiques, moulées par injection.

En 1888, NESTOR BASQUIN fonde une entreprise située à Caudry. Celle-ci est alors spécialisée dans la ficelle agro-alimentaire et la fibre douce.

Pendant un siècle, cette activité tourne en plein essor, réalise un chiffre d'affaires de 10 MILLIONS DE FRANCS, et emploie 12 personnes.

Résolument moderne, l'entreprise NESTOR BASQUIN a compris qu'il fallait évoluer en fonction de la mouvance des marchés, et c'est ce qui lui permet depuis plus d'un siècle d'assurer sa pérennité.

Ainsi en 1954, M. Nestor BASQUIN décide de s'orienter vers l'activité plastique.

En 1990, NESTOR BASQUIN devient une PME-PMI indépendante, gérée par un holding financier, avec à sa tête M. Yannick GUILLOUARD, ingénieur de formation, qui acheminera l'entreprise vers les technologies de pointe, notamment l'injection thermoplastique.

M. GUILLOUARD et son équipe reconvertiront leur métier en 3 ans avec une progression de 15% par an.

En 1994, NESTOR BASQUIN pèse alors 50 MILLIONS DE FRANCS, fait travailler 75 personnes, et est doté de moyens industriels performants.



Certifié ISO 9002, NESTOR BASQUIN a pour principaux clients de grands décideurs :
EQUIPEMENT AUTOMOBILE
ALCATEL
PHILIPS

A titre d'exemple, NESTOR BASQUIN fabrique :
• Plus de 2000 boîtiers de téléphones portables ALCATEL par jour
• Des conditionnements spécifiques pour la fibre optique
• Des platines de transfert de charge pour les voitures électriques

Performante et créative, la Société a intégré une cellule de conception assistée par ordinateur, ce qui offre des avantages

indéniables dès la conception des produits et des outillages :

- Travailler très tôt en partenariat avec les clients
- Développer des produits innovants en exclusivité, protégés par de très nombreux dépôts de brevets.

Les outillages de moulage sont par ailleurs sous-traités chez des spécialistes qui travaillent à partir de bandes numérisées.

Parmi les plus gros clients de NESTOR BASQUIN, on trouve également : LA GRANDE DISTRIBUTION L'INFORMATIQUE LES PIÈCES TECHNIQUES POUR L'INDUSTRIE et enfin, LE MILIEU DE LA SANTÉ, au travers d'une gamme de produits «REFLEX»

«REFLEX» est un collecteur de déchets coupants, tranchants et piquants (aiguilles, scalpels,...), mais également un collecteur de compresseurs, pansements,...

Ce produit est d'une grande utilité sur le marché de la Santé, et correspond parfaitement aux normes européennes de Bruxelles.

Pour sa réalisation, NESTOR BASQUIN a investi 10 MILLIONS DE FRANCS, et n'a pas hésité à étendre son site afin de faire de «REFLEX» un de ses produits phares, comme les barquettes spéciales micro-ondes, qui ont déjà montré leur indéniable utilité.

Le devenir de NESTOR BASQUIN est dans sa «créativité»

Construction d'un plateau multi-sports

Récemment la Ville de Caudry a sollicité et obtenu le concours financier du Conseil Général pour la construction d'un plateau multi-sports de plein air, à proximité du Collège Jacques Prévert.

Les travaux devraient commencer dès la fin de cette année.

Travaux de rénovation à l'école Jean Macé

La Cité Dentelle est heureuse de s'être vue accordée une subvention dans le cadre des dispositions relatives à la programmation 1996 des subventions spécifiques de la Dotation Globale d'Équipement des communes.

La subvention attribuée à notre commune pour la réalisation

de travaux de rénovation et de mise en conformité de l'école Jean Macé est de 385 971 F. Les travaux sont désormais terminés.

Rappelons que cette école était encore chauffée par un chauffage central à vapeur, et que la commission de sécurité avait interdit qu'elle accueille encore des élèves.

Implantation de classes mobiles programmée en 1996

Des bâtiments, en provenance du Collège Villars à DENAIN, disponibles à partir du 15 Octobre, ont été installés durant les vacances de Toussaint au Collège Jacques Prévert. De même, des bâtiments du Collège Josquin des Prés, à CONDÉ-SUR-ESCAUT ont été transférés à partir du 2 Décembre.

Ces installations seront provisoires. Leur objectif étant d'accueillir pour une période déterminée les élèves des nou-



velles sections ouvertes depuis Septembre 96.

Les travaux de construction sont donc en cours.

Travaux de sécurité à l'école Pierre Brossolette

Une aide de l'Etat a été accordée pour les travaux de sécurité dans les établissements d'enseignement élémentaire du 1^{er} degré : Ecole Brossolette.

La subvention allouée à la commune de Caudry est de 200.218 F. Cette subvention est calculée au taux de 30% sur un dépeçage de 667 393 F.H.T.

Les travaux devraient être entrepris prochainement. La subvention d'Etat ci-dessus visée pourra être payée par acomptes au fur et à mesure de l'avancement des travaux, sur présentation d'un certificat justifiant cet avancement.



Une nouvelle responsable à la Circonscription d'Action Sociale

Le Premier Juin dernier, M. Guy LBRICOUT, Maire de Caudry, Conseiller Général du Nord, a inauguré, en présence de nombreuses personnalités politiques et locales, la Circonscription d'Action Sociale, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny (Dialogue n°5).

Depuis le 16 Septembre 1996, c'est désormais M^{me} Annie MALANOWSKI qui en est la responsable.

Cette Caudrésienne d'origine a d'ailleurs fait ses débuts à



Caudry, puis, par la force des choses, est partie en région parisienne pour revenir ensuite travailler à Cambrai dès 1988.

En plus de la Circonscription, M^{me} MALANOWSKI a également sous sa responsabilité l'équipe du Service Social Départemental. M^{me} MALANOWSKI, ainsi que son équipe, ont pour rôle l'accueil de tout public en difficulté ou pas. Mais l'importance de leur action porte surtout au niveau de l'orientation, de l'information et de l'accompagnement des familles.

Caisse Régionale d'Assurances Maladie

Afin d'améliorer l'information en direction des retraités et futurs retraités, la CRAM tient UNE PERMANENCE TOUS LES VENDREDIS de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h, au Centre Socio-Culturel de CAUDRY, 24 rue de la République.

Halte Garderie Crèche



Parents,

Vous cherchez une solution de garde pour vos jeunes enfants, la Halte-Garderie-Crèche de Caudry vous propose un cadre accueillant et sécurisant.

Un personnel qualifié et compétent accueillera votre enfant de façon occasionnelle ou régulière.

Des places sont encore disponibles.

Pour tous renseignements, adressez-vous au :
5, rue Faidherbe ou téléphonez au 03 27 75 07 27

Concours des maisons et villes fleuries

Cette année encore, la Ville de Caudry s'est inscrite au concours des villes fleuries, et a figuré au palmarès.

La remise des prix a eu lieu le Samedi 28 Septembre, lors des Florales qui se sont déroulées à WASQUEHAL. Tous les acteurs de ce fleurissement doivent être félicités et encouragés pour leur effort d'embellissement de notre cité.

La Ville est classée : 5^e
Catégorie des villes de 10 à 15 000 habitants
M^{me} Annie MÉRESSE : 10^e
Catégorie «fenêtres et façades»
La Gendarmerie : 9^e
Catégorie «bâtiments publics»
Le Musée de la Dentelle : 1^{er}
Catégorie «musées»

Guy Besin



Un invité de marque

Mardi 2 Octobre, la Ville de Caudry a reçu en Mairie un hôte de marque : **M^r Jean-Paul BRISEUL**, le nouveau **Sous-Préfet**, arrivé tout récemment dans notre arrondissement.

Au côté du premier magistrat de la Ville, étaient présents également les élus, les responsables administratifs caudrésiens, et enfin une partie des chefs des services municipaux.



L'objectif de cette première rencontre officielle était de faire le point sur la situation actuelle de notre commune, et au-delà de Caudry, de l'arrondissement tout entier.

Avant d'écouter les idées et demandes des acteurs de cette réunion, **M^r BRISEUL** a tenu à exprimer son admiration pour la Cité Dentelle.

En effet, depuis l'arrivée en 1830, des premiers métiers à tisser, Caudry a su se diversifier et se constituer, au fil des décennies, une puissance économique remarquable (75% des impôts locaux viennent de l'industrie). Actuellement, la Zone Industrielle est d'ailleurs saturée, et 400 demandes de logement restent insatisfaites.

Mais le succès de Caudry réside aussi dans sa gestion moderne, sa grande compétence technique et la préservation du droit qu'ont les minorités à s'exprimer.

Centre Communal d'Action Sociale

Les nouveaux locaux du C.C.A.S., situés 6 rue Gambetta, ont été inaugurés le Vendredi 15 Novembre 1996.

Cet immeuble, occupé auparavant par la Circonscription d'Action Sociale, a été réhabilité afin d'accueillir le Centre Communal d'Action Sociale. Il faut préciser que ce bâtiment avait été loué à la commune à condition d'y loger un organisme à vocation sociale. Le C.C.A.S. s'est donc installé dans ces locaux plus spacieux et mieux adaptés pour ses diverses missions:



- ☛ Gérer l'Aide Médicale gratuite
- ☛ Gérer le Service d'Aide Ménagère
- ☛ Gérer les Dossiers de RMI
- ☛ Trouver la solution à chaque fois que survient un problème de logement

- ☛ Gérer l'Aide Sociale Facultative (secours en argent, colis de Noël, aide à la rentrée scolaire, allocation mensuelle de solidarité).

Le 17 Octobre dernier, le Maire de Caudry et des membres du Conseil Municipal ont organisé une réunion avec des membres de l'Union Commerciale et d'autres commerçants.



Cette rencontre avait pour objectif d'établir une meilleure concertation entre les différents acteurs de la vie locale lors de l'organisation de manifestations dans la Cité Dentelle.

En effet, le tournage de l'émission «**LES HÉROS DANS LA VILLE**» a suscité une vive polémique.

Les commerçants du centre ville, et ceux situés rue Roger-Salengro, ont trouvé inadmissible que les axes principaux du centre soient fermés. Ils ne sont pas contre la mise en place de manifestations, au contraire, mais considèrent qu'il est possible d'organiser des événements sans porter préjudice au commerce.

Le Maire de Caudry, ainsi que **M. Bernard VERMEIL**, Conseiller Délégué aux Fêtes et

Quartiers ont parfaitement compris leur position, mais ont expliqué de quelle façon ont été définis l'emplacement du tournage et l'organisation générale de celui-ci.

Les coulisses du tournage

☛ Un cahier des charges nous a été communiqué. En dehors du prix de la manifestation : 31 000 F, les données étaient très générales.

☛ Quelques jours avant le tournage, l'Equipe Technique s'est déplacée pour effectuer des repérages, mais aucun lieu précis n'avait été retenu.



JOUR J-1, 8h30

Ils nous ont annoncé leur souhait de barrer la Place et la rue Roger-Salengro. Il est vrai qu'à cette heure matinale, cela pouvait paraître un peu tôt, mais il fallait installer le matériel pour être opérationnel à 16h30. D'autre part, il



Le taux d'audience pour l'émission de Caudry a été de 31%.

Il y a eu 3,7 MILLIONS de téléspectateurs.

fallait se protéger au maximum des vols.

L'emplacement devant l'Hôtel de Ville a été choisi pour son ouverture sur la rue Roger-Salengro et la Basilique. D'autre part, c'est le lieu généralement retenu dans toutes les communes.

Il faut savoir que pour ce type d'événement, l'équipe technique exige de travailler en totale autonomie; en un mot, soit on les laisse faire ou alors on ne les accueille pas.

JOUR J : 12 OCTOBRE

9h20 Sur la Placo du Général de Gaulle, un événement rarissime va se passer. Dans 10 minutes, en direct de TF1, «**LES HÉROS DANS LA VILLE**» vont commencer.

9h25 Tous les magnétoscopes de Caudry tournent pour garder en mémoire les images de Caudry.

9h30 Des milliers d'enfants accompagnés de leurs parents sont là. Une ambiance fantastique règne sur place. Un grand moment !

11h30 Le verdict tombe : **88 défis apportés, ainsi que 2.297 brosses à dents**, records battus, du jamais vu dans l'émission.

11h45 La place se vide, les enfants repartent chez eux, des images plein la tête, contents d'avoir fait gagner Caudry.

Le Maire a été profondément désolé des réactions nées de ce tournage, surtout que l'objectif premier, en ces temps difficiles, était d'offrir aux enfants un moment de bonheur, et la possibilité de voir «en chair et en os», ces vedettes du petit écran, qui les font tant rêver.

De ce point de vue, nous pouvons parler de satisfaction. Il suffisait de regarder toutes ces mines réjouies, ces sourires et ces yeux émerveillés.

D'autre part, le nom de Caudry a été porté haut et fort au vu des excellents résultats qu'ont faits les enfants, et surtout, compte tenu du taux d'audience très élevé que font les émissions de Dorothée toutes les semaines.



Les **EMPLOYÉS MUNICIPAUX** ont également montré toute leur compétence, et l'aide qu'ils ont apportée aux techniciens des «**héros dans la ville**» a été très précieuse.

Seule ombre au tableau, le manque de communication avec les commerçants. **M. Bernard VERMEIL** reconnaît qu'il aurait du passer les voir ce jour là pour leur expliquer le déroulement du tournage et les choix qu'il a fallu faire.



Le Maire s'est engagé auprès des commerçants à ne plus fermer la place, sauf circonstances exceptionnelles.

Réseau Culturel Est-Cambrésis

Une convention entre la Ville de Caudry et le Conseil Général a été signée le 14 Septembre dernier.

De nombreuses personnalités étaient présentes : MM **Jacques DONNAY**, Président du Conseil Général du Nord, **Jean-Paul BRISEUL**, Sous-Préfet, **Jacques LEGENDRE**, Sénateur, **Claude PRINGALLE**, Député, M^{me} **Liliane DURIEUX**, MM **LEMAIRE**, **BRICOUT** et **LEDIEU**, Conseillers Généraux et **Ronny COUTTEURE**, parrain de notre réseau.

Cette charte réunit plusieurs communes de la région, et a pour but de promouvoir la culture en favorisant l'accès à tous les publics.



SIGNATURE DU RÉSEAU DE LA CULTURE

L'Union Commerciale et Artisanale de Caudry - Beauvois

Lors de notre dernière édition, nous avons involontairement omis de préciser le montant du don versé par l'**Union Commerciale et Artisanale de Caudry - Beauvois-en-Cis**, en faveur des sinistrés de l'îlot Faidherbe.

L'**U.C.A.C.** a versé **4 500 F** à cette association. Soulignons aussi leur participation active à l'élection de Miss Caudrésis.

L'**U.C.A.C.** est toujours présente, et nous l'en remercions.



Caudry Infos - Caudry Infos - Caudry Infos - Caudry Infos - Caudry Infos

Prochainement Caudry devrait accueillir 5 policiers auxiliaires supplémentaires.

Les travaux des giratoires de part et d'autre de la voie ferrée, devraient débuter en fin d'année. Ils dureront de 3 à 5 mois selon la météo.

L'une des priorités actuelles de la commune est la nécessité d'exécuter de nombreux travaux dans les écoles maternelles et primaires. Compte-tenu du coût de ces opérations, elles seront échelonnées dans le temps.

Volonté d'installer à proximité du centre ville des espaces jeunes, ainsi qu'un Conseil Municipal des Jeunes.

A Caudry, la population des moins de 26 ans représente 23% des jeunes du Cambrésis.

La demande d'emploi longue durée est de 41%, dont 31% ont plus de 3 ans de chômage, ce qui constitue un groupe difficile à réinsérer.

46% des demandeurs d'emploi ont un niveau peu qualifié, alors que les qualifiés quant à eux représentent 12% des demandeurs.

Depuis Janvier 95, la demande est stabilisée, et il y a même une baisse de la demande chez les jeunes.



La dentelle dans tous ses états

Le 19 Octobre 1996, la dernière exposition en date du Musée a été inaugurée. A cette occasion de nombreuses personnalités : M^r Guy BRICOUT, le Conseil Municipal, les Présidents d'Associations et les parents d'élèves sont venus admirer les travaux sur la dentelle réalisés par les enfants de l'Ecole Janssoone.

Les enfants ont travaillé la matière fabriquée au sein de notre cité, encadrés par Didier CAUDRELIER, animateur d'un atelier d'arts plastiques pour enfants, et intervenant régulier des écoles de la ville.

O.M.S.A.P.

L'Office Municipal de Service, d'animation et de Promotion remplace désormais l'OCIPM (Office Caudrésien d'Information et de Promotion Municipales).

Cette association régie par la loi de 1901 a pour objet :

- ☛ de proposer des services aux associations locales et aux personnes sur le plan matériel, logistique et juridique.
- ☛ d'apporter au sein de la section d'animation, tout type

d'aide, de soutien, d'encadrement, de loisirs à la jeunesse locale.

☛ d'assurer la promotion des activités industrielles, artisanales et commerciales de la cité.

☛ de gérer le Bureau Information Jeunesse

☛ d'assurer le fonctionnement de la PAIO (Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation) et le développement et l'animation de dispositifs favorisant l'insertion sociale et professionnelle du public jeune.

École ouverte

Cette opération mise en œuvre par la Municipalité et le Collège Prévert lors des vacances de Toussaint, fut une totale réussite. Une soixantaine d'enfants ont participé à diverses activités tels les mathématiques, le français, le sport, l'informatique.

Fort de son succès, et devant une demande croissante, cette opération devrait être renouvelée lors des prochaines vacances.



Salon funéraire

Le 16 Octobre dernier a été inauguré, en présence de nombreuses personnalités, le Funérarium situé en face des anciens Bains Douches. Celui-ci possède une architecture on parfaite adéquation avec les normes en vigueur. D'autre part, sa réalisation moderne va de pair avec l'évolution actuelle des mentalités. Comme le soulignait très justement M^r Guy BRICOUT, les gens gardent de moins en moins les défunts chez eux.

Le Docteur Gérard BOURY, 1^{er} Adjoint au Maire, a supervisé la réalisation de cet édifice.

Portrait de belles

Du 14 Septembre au 11 Octobre dernier, la Bibliothèque a accueilli une exposition-photo «Portraits de belles», réalisée par M^r Yvon LORRIAUX, Photographe du club caudrésien «Photo-Passion».

Des portraits de Miss qui, depuis quelques années, ont été sélectionnés pour le concours de Miss Hainaut, illustraient cette exposition.



Forum des Seniors

Ce forum organisé par l'Association des Aînés du Foyer Albert Schweitzer, présidée par M. Gaston BEAUVILLAIN, et par la Municipalité regroupait des associations et des entreprises au service de tous.

L'inauguration s'est déroulée le 14 Novembre, en présence de MM Guy BRICOUT, Denis COLLIN, M^{me} Liliane DURIEUX, ainsi que quelques membres du Conseil Municipal.

Objets classés, conservés par la commune

☛ Vitraux représentant des épisodes de la vie de Sainte-Maxellende, par Gaudin, vers 1899.

☛ Vitraux de la nef, par Lorin, 1912.

☛ Décor mural de la Salle des Cérémonies, peinture à la fresque par E. Flamant, 1924, quatre scènes ornant les murs latéraux.

CÔTÉ OUEST : 1- «Caudry pare les femmes de tulles et de dentelles.»
2- «Les villos de Valenciennes, Alençon, Venise et Chantilly admirent les tulles, dentelles et guipures réalisés par la ville de Caudry.»

CÔTÉ EST : 3- «Ayez le culte de la beauté, de la bonté, de la vérité.»
4- «Que notre ville soit heureuse et féconde ! Que nos jours s'écoulent dans la prospérité, l'harmonie et la paix.»

Résultat de l'enquête sur le marché

Une enquête concernant les habitudes de consommation dans le Caudrésis, et plus particulièrement le marché et le centre ville, a été effectuée en juin dernier, par des étudiants stagiaires en Mairie.

Un échantillon représentatif de la population a été interrogé, et de cette étude découlent les résultats suivants:

Le marché de Caudry est bien connu des habitants des alentours (41% des personnes interrogées résident à l'extérieur). Ces personnes habitent dans un périmètre de 20 km,

et se déplacent essentiellement en voiture, soit parce qu'elles travaillent à Caudry, soit pour faire leurs achats. 90% des personnes interrogées font leurs courses dans notre ville, le plus souvent 1 à 2 fois par semaine.

Les jours de prédilection sont le vendredi et le samedi entre 8 et 10 heures le matin, et entre 16 et 19 heures l'après-midi.

Ces achats sont essentiellement faits en hypermarché ou supermarché, et chez les artisans et commerçants. Ils sont généralement de nature ali-

mentaire et textile.

En ce qui concerne le marché, 75% des personnes interrogées sont satisfaites. Elles y achètent surtout en raison de la qualité et de la diversité des produits, et en raison des prix. 46% y dépensent en moyenne entre 100 et 200 F.

L'emplacement du marché leur semble efficace et agréable, mais elles pensent que le stationnement le vendredi matin n'est pas suffisant, et que les espaces entre les étals ne sont pas assez importants.

Salon d'Automne

Le 20 Octobre dernier, à L'Esplanade Mélayers, a été inauguré le 21^e SALON D'AUTOMNE. De nombreuses personnalités y ont fait honneur.

Cette année encore, M. Maurice BRICOUT, l'organisateur du Salon d'Automne était ému face au succès toujours grandissant de cette manifestation d'une grande qualité.

Ce salon a débuté en 1975, sous l'impulsion du regretté M. SOUFFLET. A l'époque, il se déroulait à la Mairie, Salle des Cérémonies. Depuis, s'étant considérablement étendu, il a été transféré à l'Esplanade Mélayers.

En 1996, 75 exposants de Caudry, du Cambrésis, des départements limitrophes, et plus loin encore, y ont participé, dont un exposant d'honneur, cher au cœur de Maurice BRICOUT, Louis



CORNU, peintre et sculpteur du Musée Wassigny, Lauréat de très nombreuses expositions nationales et internationales.

En plus de la peinture, on pouvait y admirer de la reliure, du

dessin, de la peinture sur soie, sur porcelaine, de la marqueterie, de l'ébénisterie, des miniatures et de la sculpture sur soie et sur pierre.

Championnat de Foot inter-quartiers

Ce championnat regroupe cette année 8 équipes : 7 représentant des quartiers de Caudry, et la 8^e équipe étant constituée de jeunes du Foyer de l'Enfance.

Ces quartiers sont les suivants :

- ❖ AUDENCOURT
(Vainqueur du Championnat de la saison 95/96)
- ❖ ABATTOIR
- ❖ ILÔT FAIDHERBE
- ❖ RUE DE BRUXELLES
- ❖ Quartier de la GENDARMERIE
- ❖ Quartier du CHÂTEAU D'EAU
(Vainqueur du Championnat de la saison 94/95)
- ❖ Quartier du NOUVEAU CIMETIERE



Ces équipes regroupent 130 jeunes qui s'affrontent tous les mercredis et samedis après-midi sur les terrains d'Audencourt, de l'Abattoir et du Foyer de l'Enfance.

Ce championnat est sous la responsabilité de **M. Thierry DOREMUS**, aidé de **M. Jimmy CARDON**, tous deux animateurs au sein du **SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE de la Ville de Caudry**.

Ce championnat se déroule comme un vrai championnat de Football, avec son classement, ses

sanctions (cartons jaunes, cartons rouges) et ses récompenses.

Le premier gagne un jeu de maillots au nom de son quartier, ainsi qu'un trophée, que l'équipe doit remporter 3 fois pour pouvoir le conserver. Il existe également un challenge «fair-play».

Thierry DOREMUS

Le classement est le suivant :

ÉQUIPES	POINTS	JOUÉS	GAGNÉS	PERDUS	NULS	BONUS
ABATTOIR	18	7	6	1	0	+ 42
BOTAFOGO	18	7	6	1	0	+ 28
AUDENCOURT	15	7	5	2	0	+ 12
CHÂTEAU D'EAU	12	7	4	3	0	+ 6
ILÔT FAIDHERBE	9	7	3	4	0	+ 16
RUE DE BRUXELLES	9	7	3	4	0	- 11
Quartier GENDARMERIE	3	7	1	6	0	- 37
FOYER	0	7	0	7	0	- 47



L'Office Public d'H.L.M. de Caudry

L'Office Public d'H.L.M. de Caudry se trouve dans une situation difficile. Devant l'urgence de la situation, le Conseil d'Administration présidé par **M. Guy BRICOUT**, a décidé de recourir à l'aide de l'Etat afin d'obtenir les financements nécessaires au redressement de l'Office qui compte 965 logements.

La Caisse de Garantie du Logement Social (C.G.L.S.) s'est saisie de ce dossier, et malgré de nombreuses réunions de travail à Paris au Ministère du Logement, elle n'a pu prendre l'engagement d'un concours financier de l'Etat, lequel devait être complété pour un montant identique par la commune.

Face à cette situation, et au mécontentement grandissant des locataires dont les travaux dans leur logement ne pouvaient être assurés, faute de trésorerie, la décision, après consultation des services de la Direction Départementale de l'Équipement du Nord, et de ceux de la Caisse des Dépôts et Consignations, de céder une partie importante du patrimoine de l'Office Public d'HLM a été prise, afin de rééquilibrer la situation financière.

Le 29 Mai dernier, l'ensemble des composantes du Conseil d'Administration élu, représentants des orga-

nisations syndicales, représentants de la CAF, représentants des locataires, a décidé, à l'unanimité, d'accepter cette proposition.

En partenariat avec les services de la DDE, six organismes ont été consultés. Trois d'entre eux ont formulé une proposition concrète de reprise partielle de l'Office.

Après un examen individuel de ces offres par le Conseil d'Administration, ce dernier décide à l'unanimité, le 14 Octobre 1996, de retenir la solution présentée par la **SA HLM PROMOCIL**.

Nombreux sont ceux qui désormais s'interrogent sur le devenir des HLM. Mais la solution retenue est la seule qui permettra de sauvegarder le logement social à Caudry.

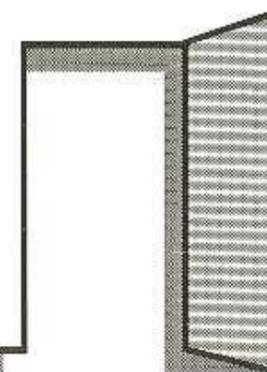
Dans son cahier des charges, la **SA PROMOCIL** a pris des engagements forts, visant à rassurer l'ensemble des locataires.

Elle se propose, tout d'abord, d'entre-

prendre dans les délais les plus brefs, un important programme de travaux, de manière à restaurer sur 5 ans la majeure partie du parc immobilier qu'elle récupère. Les locataires bénéficieront à terme, de logements plus confortables. 8 MILLIONS DE FRANCS seront dépensés prochainement, et 24 MILLIONS DE FRANCS dans les 5 ans à venir.

Ensuite, elle prend l'engagement formel de maintenir dans les actuels bureaux de l'Office, une agence caudrésienne de l'habitat.

Surtout, elle s'engage à ne pas augmenter les loyers au delà de l'augmentation légale déterminée par l'indice du coût de la construction.



Lutte contre le bruit

Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênant par leur intensité et leur durée, et notamment, ceux susceptibles de provenir :

 des publicités par des cris ou par des chants,

 de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore par haut-parleur, tels que postes récepteurs de radio, magnétophones et électrophones, à moins que ces appareils ne soient utilisés exclusivement avec des écouteurs.

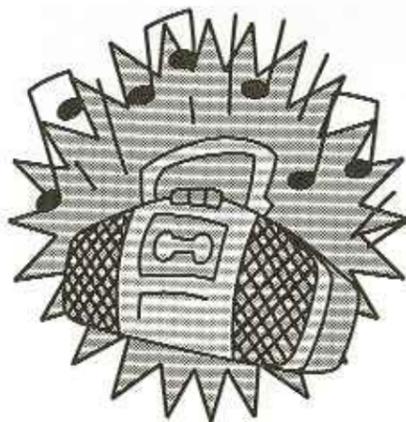
 des réparations ou réglages de moteurs, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation.

 de l'utilisation des pétards ou autres pièces d'artifice.

Sont exclus du champ d'application les manifestations commerciales, fêtes ou réjouissances locales ainsi que l'exercice de certaines professions qui sont réglementées par l'autorité municipale.

Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient propre à causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces activités entre 20 et 7 heures, et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'urgence caractérisée.

Les propriétaires, directeurs, gérants ou exploitants d'établissements ouverts au public, tels que cafés, bars, restaurants, bals, salles de spectacle ou de réception, discothèques, doivent prendre toutes mesures utiles pour que les bruits résultant de l'exploitation de ces établissements ne soient à aucun moment une cause de gêne pour les habitants des immeubles concernés et le voisinage. Ces dispositions sont également applicables aux personnes



publiques mettant à disposition des locaux accueillant des activités de même nature.

Au vu de circonstances locales ou exceptionnelles, des adaptations peuvent être prévues par l'autorité municipale, s'il s'avère nécessaire que les activités considérées soient pratiquées en dehors des heures et jours de l'alinéa 1^{er} du présent article.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à

gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, etc... peuvent être limités aux jours et heures fixés par arrêté municipal en fonction des situations spécifiques locales.

Les propriétaires d'animaux, et ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et des voisins, notamment en ce qui concerne les conditions de détention de ces animaux, et la localisation du lieu d'attache ou d'évolution extérieur aux habitations.

Les éléments et équipements des bâtiments doivent être maintenus en bon état de manière à ce qu'aucune diminution anormale des performances acoustiques n'apparaisse dans le temps. Le même objectif doit être appliqué à leur remplacement.

Les travaux ou aménagements, quels qu'ils soient, effectués dans les bâtiments ne doivent pas avoir pour effet de diminuer sensiblement les caractéristiques initiales d'isolement acoustique des parois.

Toutes précautions doivent être prises pour limiter le bruit lors de l'utilisation de nouveaux équipements individuels ou collectifs dans les bâtiments. (les mesures seront effectuées conformément à la norme NSF 31.057 concernant la vérification de la qualité acoustique des bâtiments)

L'affichage dans les agglomérations

Mesures d'interdiction générales :

A l'intérieur des agglomérations, la publicité est interdite :

- * dans les sites classés et sur les monuments historiques,
- * dans les secteurs sauvegardés,
- * dans les parcs naturels régionaux.

Il ne peut être dérogé à cette interdiction que par l'institution de zones de publicité restreintes. La publicité ne peut recouvrir tout ou partie d'une baie.

La publicité est également interdite :

- * dans les sites inscrits à l'inventaire et les zones de protection délimitées autour de ceux-ci,
- * à moins de 100 m. dans le champ de visibilité des immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire ou présentant un caractère esthétique, historique ou pittoresque,
- * dans les réserves naturelles.

Il peut être dérogé à cette interdiction par l'institution :

- * de zones de publicité restreinte,
- * de zones réservées à l'affichage,
- * de zones de publicité élargie lorsque la publicité est un élément déterminant de l'animation des lieux considérés.

L'affichage sur les voies publiques

La publicité sur l'emprise des voies publiques est interdite. Elle est également interdite lorsqu'elle est visible des autoroutes et voies express traversant les agglomérations, à moins de 40 m. du bord de la chaussée. Des dérogations sont cependant prévues notamment pour ce qui concerne la signalisation d'intérêt touristique sur les routes et autoroutes.

HISTOIRE PATOISANTE

Batisse et Laite

El'transport gratis'dins l'T.C.C.

Comme c'est l'cas pou tous ceux du treusième âge, Batisse i-a r'çu s'carte d'transport gratis su l'T.C.C. Esbroufe et tête in l'air comme i-est, et sins cacher pus lon, i-a pinsé, l'innocint, que s'carte alle teut valape pou tous les sortes d'transport qu'ça seut l'tron ou l'autobus. Li, qui-a l'vertige in montint d'su in-ne cayère, i parlout même d'faire un voyache in avion. I n'aveut pos s'carte d'deux jours, qu'i-éteut d'jà prêt au départ. Comme i-aveut fait sin régimint à Lille, et qu'jamais i n'y aveut r'mis les pieds, l'invie alle li-a pris d'aller vire si l'citadelle alle teut toudis à l'même place. Pou aller à Lille, l'pus simple, c'est d'prin-ne el'tron c'est çou qu'i-a-fait!! A la gare in n'y a rin d'mindé. Pou l'heure i n'est pus question d'présinter sin billet pour passer su l'quai. I s'est ben tâté, in voyaint l's'eutes poinçonner leu billet, si i deveut l'faire avec euss'carte. Ça l'démingeut, li qui-éteut perçu d'carton, mais i-a prinsé final'mint qu'ça n'éteut pos nécessaire.

L'voyache i s'est ben passé si c'n'ost au début, où Batisse qui tourneut l'dos au sins d'la marche i-a sinti qu'i c'minceut à s'imbarbouiller.

Aussitôt quingé d'place et r'mis dins l'bon sins tout i-ost rintré dins l'ordre et l'digestion alle s'est rétablie.

C'est in arrivint aux abords d'Lille, qu'tout i s'est gâté. Un employé, avec in-no casquette à galons, i s'est présinté pou contrôler les billets.

Batisse, qui a toudis un tiot conte à saquer, i n'a pos pu s'impêcher d'faire l'intéressint et s'adressint au contrôleur i li-a sorti « Vos n'd'avez, d'la chince, vos êtes el'primier qui va étrin-ner m'carte !!!

El malheureux... quo qu'i-aveut là dit !!!

L'contrôleur, un grind sec, du ginre à rire quind i s'brôle, i-a cru qu'in s'foutout d'li et i li-a collé l'maximum d'contravintions.

Comme i dit Batisse, tout péteux, in s'confiant à sin comarate D'siré qui m'l'a répété in m'faisint promette d'n'in parler à personne...

« Avec çou qu'ça m'a coûté, j'areus pu acater çou qu'j'ai toudis rêvé d'avoire : in-ne mobylette d'occasion avec ça je n'dépindeus d'personne pou voyager !!!

Mais... surtout... que l'mésavinture d'Batisse a n'décourage pos nos amis du treusième âge à prin-ne el'T.C.C. : tout l'monno i n'a pos in-ne auto pou faire un bout d'qu'min pou aller aux commissions... tout l'monno i n'est pos, comme mi, un inragé d'la marche à pied...

Alors, pou tous l's'eutes, n'hésitez pos, usez et abusez du T.C.C., vos f'roz l'tour d'Caudry dins tous les sins et çou qui n'gâte rin, ça n'vos cout'ra pos un sou. A c'tarif là, vos areuvent ben l'tort d'vos in priver!!!

Après tout, comme lieu d'rincontro, un autobus... ça n'minque pos d'confort...

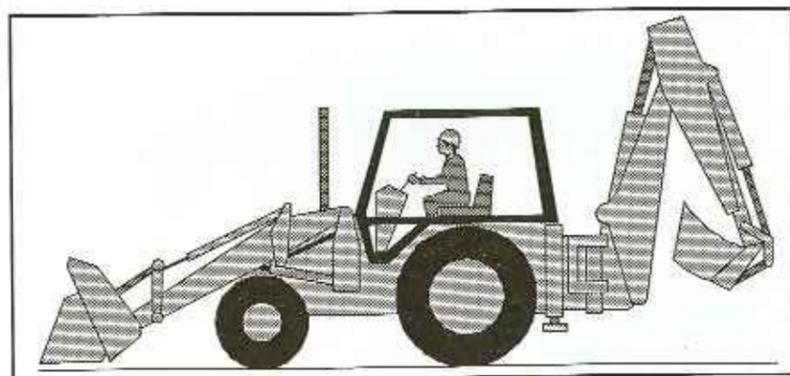
René BAZAIN

Le permis de construire

Le permis de construire est un acte administratif

par lequel l'autorité publique constate que les travaux d'édification ou de modification de construction projetés par le pétitionnaire peuvent être autorisés au regard des règlements de droit public qui les concernent, en particulier du Plan d'Occupation des Sols.

Quiconque désirant entreprendre ou implanter une construction à usage d'habitation ou non, même ne comportant pas de fondations, doit au préalable obtenir un permis de construire. Le même permis est exigé pour les travaux exécutés sur des constructions existantes, lorsqu'ils ont pour effet d'en changer la destination, de modifier leur aspect extérieur, leur volume ou de créer des niveaux supplémentaires.



Toutefois, certains travaux n'exigent pas de demande de permis de construire, en raison de leurs dimensions. Pour ces ouvrages, une déclaration de travaux exempts de permis de construire ou une déclaration de clôture est exigée.

La demande de permis de construire est déposée en Mairie par le propriétaire du terrain, son mandataire ou la personne habilitée à construire.

Le recours à un architecte pour la création du projet architectural est obligatoire lors de l'édification ou de la modification créant des surfaces de plancher d'une superficie hors œuvres nette supérieure à 169 m².

Certaines pièces précisées sur l'imprimé de demande, doivent être jointes au dossier.

Il est ensuite transmis au service instructeur qui dispose de 2 ou 3 mois en cas de consultation de services extérieurs pour présenter l'arrêté de permis de construire au Maire pour signature.

Ce document est alors :

- ☛ notifié au pétitionnaire
- ☛ affiché en Mairie pendant 2 mois, où le dossier peut être consulté

Le bénéficiaire du permis de construire :

- ☛ le dit pétitionnaire dispose d'un délai de 2 ans pour commencer les travaux.

- ☛ affiche le permis de construire sur le terrain pendant les travaux.
- ☛ adresse à la Mairie la déclaration d'ouverture de chantier.
- ☛ adresse la déclaration d'achèvement de travaux en Mairie dans un délai de 30 jours afin d'obtenir le certificat de conformité.

Les tiers disposent d'un délai de 2 mois à compter du 1^{er} jour d'affichage en Mairie ou sur le terrain pour contester. (La date la plus tardive est prise en compte)

Le recours administratif est notifié dans les 15 jours suivant le dépôt du recours au bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les travaux d'aménagement de la 3^e tranche du lotissement des «Bois Blancs» vont être entrepris au cours de l'année 1997. 16 parcelles implantées rue des Saules et rue des Frênes, d'une superficie comprise entre 670 et 1 030 m² seront mises à disposition au prix de 120 F le m².

D'autre part, la subvention allouée lors de la construction d'une maison neuve individuelle est majorée et portée à 3.000F.

Mise en place du Conseil Municipal Jeunes

Le Conseil Municipal a décidé la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes;

Ceci afin de renforcer le rôle de la jeunesse locale dans la vie publique. En effet, trop de jeunes restent aujourd'hui à l'écart des décisions, alors qu'ils constituent une force de propositions d'idées neuves irremplaçable. Une réunion débat a été organisée dans chaque établissement, après accord du Recteur d'Académie et du chef d'établissement concerné.

Pour cela, sont invités à se faire inscrire sur la liste électorale, après autorisation parentale, les jeunes gens et jeunes filles domi-

ciliés à Caudry. Les inscriptions se font en Mairie. Elles seront réparties en 3 tranches d'âge qui correspondront à 3 bureaux.

- ☛ 1^{er} bureau : jeunes nés en 1979 et 1980.
- ☛ 2^e bureau : jeunes nés en 1981 et 1982.
- ☛ 3^e bureau : jeunes nés en 83, 84 et 1985.

Exceptionnellement, les jeunes nés en 1986 se trouvant en classe de 6^e peuvent également s'inscrire.

L'inscription n'est pas obligatoire et doit faire l'objet d'une démarche volontaire du jeune. Les dépôts de candidature seront enregistrés à partir du Lundi 2 DÉCEMBRE 1996 et jusqu'au 10

DÉCEMBRE 1996. Les jeunes recevront une carte d'électeur et l'élection se fera comme une «élection classique».

L'élection du Conseil Municipal des Jeunes est prévue le Mercredi 18 DÉCEMBRE 1996 de 8 à 18 heures. Le vote par correspondance est permis.

Au sein de ce conseil, il devrait y avoir 33 sièges à pourvoir, soit 11 par tranche d'âge. Seuls les 20 premiers à s'être déclarés dans chaque tranche d'âge seront en principe retenus. Le Conseil Municipal des Jeunes, une fois installé, pourra se réunir par commission de travail, présidé par le Maire-Adjoint Délégué.

Marché de Noël

du 20 au 24 Décembre 96 - Espace Mélayers

Plus de 30 exposants vont vous présenter des surprises de circonstance. Réservez vos achats...

Animations journalières (celles-ci vous seront communiquées par la presse et la radio)

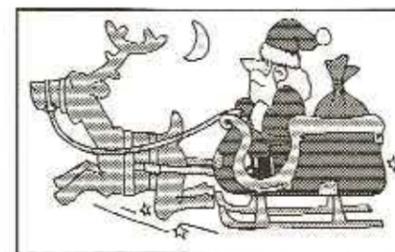
- ☛ Aubade des élèves de CM1 et CM2 des Ecoles Primaires de Caudry
- ☛ Participation de l'Harmonie, de la Batterie-Fanfare, de l'Orchestre Junior et de la Chorale
- ☛ Promenade en traîneau, avec le Père Noël dans les rues illuminées.
- ☛ Surprise dans le Marché Couvert
- ☛ Seconde surprise si les conditions atmosphériques le permettent
- ☛ Concours de vitrines avec

découverte d'objets insolites chez les commerçants qui participeront à l'opération. (Lisez bien la presse et écoutez notre radio locale)

☛ Grande Quinzaine Commerciale organisée par l'UNION COMMERCIALE ET ARTISANALE DE CAUDRY, BEAUVOIS du 14 au 28 DÉCEMBRE 96.

52 VOYAGES D'UNE JOURNÉE A DISNEYLAND® PARIS et 100 BONS d'ACHATS de 50 F à GAGNER.

Ces festivités sont organisées en partenariat avec des étudiants en BTS Action Economique 1^{re} année du Lycée Paul Duez de Cambrai.



Agenda

Espace Mélayers

- du 20 au 24 Décembre 96
MARCHÉ DE NOËL
- 16 Février 97
SALON DE LA COMMUNION

Vous organisez un spectacle, une exposition, ou toute autre sorte de manifestation, et vous souhaitez que l'information passe dans «DIALOGUE», ou sur le panneau lumineux.
Contactez Anne et Laetitia en Mairie, service communication.
☎ 03.27.75.70.02 (ligne directe)

Salle des Fêtes

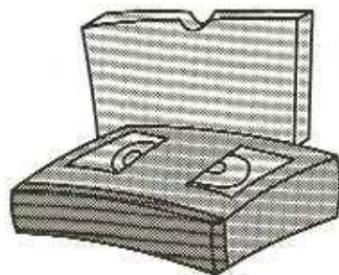
- 18 Décembre 96 **ÉLECTION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES**
- 19 Décembre 96 **CONFÉRENCE SUR LE TYROL**
- 8 Janvier 97 - 15 h **CINÉMA**
- 12 Janvier 97 **SPECTACLE NOËL DES ANCIENS**
- 17 Janvier 97 - 20 h **CINÉMA**
- 24 Janvier 97 - 20 h **CINÉMA**
- 2 Février 97 **LOTO DE L'ÉCOLE PAUL BERT**
- 6 Février 97 **CONFÉRENCE SUR LA SIBÉRIE**
- 15 Février 97 **REPAS DANSANT**
ENTENTE SPORTIVE DE CAUDRY

Marché Couvert

- 14 Décembre 96 **BROCANTE JEUNES**

Régie vidéo municipale

Cette régie a été mise en place en Mars 96, par le Maire, à la suite de la venue de FRANCE 3.



La Ville possédait depuis longtemps une grande partie du matériel vidéo qui n'avait jamais été utilisée pleinement. La nouvelle unité vidéo municipale fut dotée d'une caméra numérique digitale permettant de filmer tous les événements caudrésiens, aussi bien dans les domaines culturels, associatifs, sportifs... A ce jour, plus de 250 reportages représentant 500 heures de la vie caudrésienne ont été réalisés.

Un certain nombre de ces cassettes sont en vente à la Bibliothèque Municipale au prix de 100 F pour les cassettes de moins de 2 heures et de 150 F pour les reportages d'une durée supérieure. (ex : Carnaval 96)

Liste partielle des vidéo-cassettes disponibles :

- | | |
|---|--|
| 1 Carnaval 1996 | 16 Le repas des aînés du Foyer Albert Schweitzer |
| 2 Les journées historiques | 17 La dentelle |
| 3 Les grands moments culturels (4 cassettes) | 18 Le 1 ^{er} anniversaire du Musée |
| 4 Les salons (commerce, artisanat, gastronomie, Marché de Noël, braderie,...) | 19 Voyage à Bagatelle |
| 5 Caudry | 20 L'Îlot Faidherbe |
| 6 Le Collège Jean-Monnet | 21 Les fêtes de quartier |
| 7 Les Caudrésiens à la télé | 22 Voyage au Fleury |
| 8 Démonstration des pompiers de Caudry | 23 Les éventails (expo Musée) |
| 9 La retraite aux flambeaux et la feu d'artifice | 24 Chérie FM à Caudry (2 cassettes) |
| 10 La fête des mères 96 | 25 L'après-midi brochettes des aînés |
| 11 Cérémonie des médaillés du travail 96 | 26 Ronny COUTEURE en spectacle |
| 12 Concert d'automne 96 | 27 La soirée des Rostos du Cœur |
| 13 Salon d'Automne 96 | 28 Concert orgue et trompettes à la Basilique Sto-Maxellende |
| 14 Les friches industrielles et les travaux caudrésiens | 29 Les enfants mettent la dentelle dans tous ses états |
| 15 Les reportages télé sur Caudry | 30 Le gala du grand orchestre d'harmonie de Valenciennes |
| | 31 Les activités du Foyer Albert Schweitzer |
| | 32 Wedel à Caudry |

Quelques informations concernant la création récente du Réseau Culturel Est-Cambrésis

Son but :

Mettre en place une politique visant à permettre un meilleur accès des publics à la vie culturelle, en développant la diffusion du spectacle vivant en milieu rural dans le cadre départemental.

Son fonctionnement :

L'Office Municipal de la Culture de Caudry est chargé de cette mission de développement culturel. Il reçoit une aide financière du Conseil Général du Nord, et en contrepartie, participe à l'achat du spectacle, de la promotion locale, de la billetterie,...

Qui est concerné ?

Dans un premier temps, le Canton de CLARY, mais nombreuses sont les communes qui souhaitent rejoindre le Réseau Est-Cambrésis, et c'est ainsi que MAUROIS, LE-CATEAU, SOLESMES, CATILLON-SUR-SAMBRE,... pourraient très rapidement organiser des spectacles au sein de ce réseau.

Comment reconnaître les spectacles organisés dans le cadre de ce réseau ?

Toute publicité ou invitation porte les sigles suivants :



M. Guy HRICOUT en compagnie de M. Jacques DONNAY, Président du Conseil Général du Nord, et M. Ronny COUTEURE, parrain du Réseau de la Culture.

Le prix des représentations :

Il n'excède jamais 50 F. (tarif adultes)

Les spectacles :

Le premier, «**ELOGE DE LA BIÈRE**» avec Ronny COUTEURE, qui a eu lieu à BERTRY, a été un véritable succès, et nous pouvons penser que nombreux seront les spectateurs qui viendront retrouver cet artiste remarquable à **ELINCOURT, le 26 JANVIER 97, dans «DE BELGES HISTOIRES».**

Suivra le 8 MARS 97, à **VILLERS-OUTRÉAUX, «LES SAJAS DE BOLIVIA».**

Où réserver ?

Caudry Information ☎ 03 27 76 16 09
Office de Tourisme ☎ 03 27 76 29 85
Dans les communes d'accueil des spectacles.
Sur place avant le spectacle.

Création d'un club d'éducation canine

Ce club installé tout récemment à Caudry est situé au **CENTRE AÉRÉ** (entrée face au Fimotel).

Horaires : Dimanche de 9h à 12h30

Renseignements : M. SCUBLA ☎ 03 27 85 47 22

M. MOLINARO ☎ 03 27 76 09 64

L'ASSEDIC S'INSTALLE A CAUDRY AVEC UNE NOUVELLE MISSION

L'ASSEDIC a ouvert le 18 Novembre 1996 un Point d'Accueil à Caudry, 11 rue Léon Gambetta. Un local de 350 m² a été entièrement aménagé.

L'ASSEDIC y assure sa mission traditionnelle :

- ▲ l'information des demandeurs d'emploi sur leurs droits,
- ▲ la gestion des allocations-chômage.

Mais elle entreprend aussi une nouvelle mission :

- ▲ Inscrire les demandeurs d'emploi.

Afin de leur offrir un meilleur service, l'UNEDIC et l'ANPE ont, en effet, décidé, en Juin dernier, de transférer progressivement dans toute la France, les opérations d'inscription des demandeurs d'emploi en ASSEDIC.

Cette initiative vise à faciliter les démarches, à accélérer le traitement des demandes d'inscription et d'allocations, et à clarifier les rôles respectifs de l'ASSEDIC et de l'ANPE.

☛ L'inscription administrative et l'instruction de la demande d'allocations relèvent maintenant uniquement de l'ASSEDIC. Ces deux formalités, effectuées grâce au nouveau dossier unique, deviennent, dans la majorité des cas, simultanées.

Plus vite fixé sur les conditions de son indemnisation, le demandeur d'emploi peut se consacrer activement à sa recherche d'emploi.

☛ L'ANPE se recentre sur son métier et peut assurer dans les meilleures conditions sa mission d'aide à la recherche d'emploi.

C'est le gage d'une meilleure efficacité.

ASSEDIC, ANPE, à chacun sa mission pour un meilleur service au demandeur d'emploi.

L'INSCRIPTION DES DEMANDEURS D'EMPLOI A CAUDRY

La nouvelle démarche :

Qui est concerné ?

Toute personne susceptible de devoir s'inscrire ou se réinscrire comme demandeur d'emploi, et habitant dans le canton de Clary, celui de Carnières, ou dans la commune de St-Vaast-en-Cis.

A partir de quelle date ?

A partir du Lundi 18 Novembre 1996.

Où et quand s'inscrire ?

ASSEDIC : 11, rue Léon Gambetta - 1^{er} étage

Heures d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h à 16h15
le vendredi de 8h30 à 11h30

Quelles pièces fournir pour s'inscrire ?

- 1- Un justificatif récent de domicile, soit par exemple :
 - une quittanco de loyer
 - une facture EDF
 - une facture de téléphone
- 2- Une pièce d'identité avec photo, soit par exemple :
 - une carte d'identité
 - un permis de conduire
 - un passeport

Comment s'inscrire ?

1- Demander un dossier unique (inscription + demande d'allocations)

- ☛ par téléphone : 03 27 72 21 21
- ☛ au point d'accueil de l'ASSEDIC à Caudry

2- Se rendre à l'ASSEDIC

Remettre le dossier rempli et les pièces à fournir
La présence physique du demandeur est obligatoire.

Nos joies

Naissances

17-08-96 HENNEQUART Charly
28-08-96 RUELLE Martial
30-08-96 COURDENT Mélanie
05-09-96 SYLLEBRANQUE Florine
06-09-96 DESSE Marina
07-09-96 DE ROSNAY Claire
09-09-96 DUQUESNE Anthony
10-09-96 VINS Victor
12-09-96 HUIROT Charlotte
12-09-96 PIESSE'I Thierry
20-09-96 IDZIAK Alexis
21-09-96 CLICHE Quentin
23-09-96 LECLERCQ Quentin
24-09-96 MATOREZ Paméla



02-10-96 CHATELAIN Blandine
03-10-96 LONCOUR Olivier
09-10-96 LINERETZ Marion
12-10-96 LUTICK Allan
13-10-96 BOVOLENTA Julien
14-10-96 OUALI Thomas
16-10-96 LEMAIRE Alexis
17-10-96 DELTOMBE Camille
22-10-96 HEGO Dylan
24-10-96 MARTIN Maxime
26-10-96 LOISEAU Manon
27-10-96 FONTAINE Aurélien
28-10-96 LHUSSIEZ Marie
31-10-96 GORLINE Juliette

L'équipe de DIALOGUE présente ses excuses à M^{me} Sandrine CARON. En effet, dans la revue municipale n°5, rubrique «Naissances», le prénom de son fils a été mal orthographié. Il s'agit de Kiéran DEBRAY.

Mariages

14-09-96 :	Dominique COYEZ	Valérie LEPREUX
14-09-96 :	Eric FAUQUEMBERGUE	Nathalie DAVID
14-09-96 :	David PARENT-RAMOS	Stéphanie BOULET
28-09-96 :	Christy DUHAMEL	Isabelle BRACQ
19-10-96 :	Manuel GONCALES VENANCIO	Cathy COSTIAU
19-10-96 :	Bruno ROUSSE	Joëlle GLADIEUX
26-10-96 :	Jean-Luc RENARD	Delphine SAUTIERE



Nos peines

Décès

Personnes décédées à CAUDRY

13-09-96 :	HECQ Bernard	39 ans	21-10-96 :	MAUROUX Marie-Antoinette Vve TURLAIRE	75 ans
08-10-96 :	COURTOIS Juste	71 ans	05-11-96 :	CARLIER Claude	51 ans
16-10-96 :	LAMOURET Mireille Vve LEFEBVRE	36 ans	10-11-96 :	MORCRETTE Marc	66 ans

Personnes décédées hors de CAUDRY

24-08-96 :	FRANÇOIS Monique ép. FAVOT	54 ans	28-09-96 :	DUMONT Charline ép. ABRAHAM	48 ans
03-09-96 :	DELCOIX Simone	86 ans	01-10-96 :	CUPRYS Anna Vve DUTALLOIR	82 ans
04-09-96 :	DENICOURT André	86 ans	15-10-96 :	TROUILLET Yvette ép. JOCAILLE	38 ans
08-09-96 :	BRICOUT Etienne	71 ans	23-10-96 :	SUEUR Madoleine	82 ans
18-09-96 :	DEMAREZ Jean-Pierre	52 ans	25-10-96 :	LEFEVRE Jacques	70 ans
19-09-96 :	JACQMIN René	84 ans	26-10-96 :	HONTSCHOOTE Léon	78 ans
22-09-96 :	URBIN Léontine Vve LIBERT	84 ans	29-10-96 :	HAVRET Julienno ép. DELSARTE	83 ans
27-09-96 :	BRACQ Gertrude Vve BENOIT	92 ans			



**Votre Radio
locale BLC
s'écoute sur le 90.9 en FM stéréo.**

Vous aurez le plaisir d'y découvrir 90% de
chansons françaises, mais aussi des
informations locales et diverses.



Cette année encore, M^r Raymond
CAILLE a offert 160 places aux élèves
des Collèges de Caudry afin qu'ils assis-
tent à l'enregistrement de l'émission de Jacques
MARTIN, «**DIMANCHE MARTIN**».

Pour le remercier de sa générosité, nous avons
accepté, à titre exceptionnel de faire la promotion
dans «**DIALOGUE**», du séjour de 8 jours, que
M^r **CAILLE** organise aux Baléares du 13 au 20
AVRIL 97, au prix exceptionnel de 2600 F.

**Ce
prix
comprend :**

- ✦ Le vol aller/retour : PARIS/PALMA/PARIS
(transfert Paris en autocar : supplément 50 F)
- ✦ La pension complète Hôtel Club en bord de mer
- ✦ Les boissons aux repas
- ✦ Les assurances assistance et rapatriement

Informations et Réservations :

Raymond **CAILLE** - 32, rue Pasteur
59980 BERTRY - ☎ 03 27 75 19 75

CAUDRY - La Poste et la Rue centrale

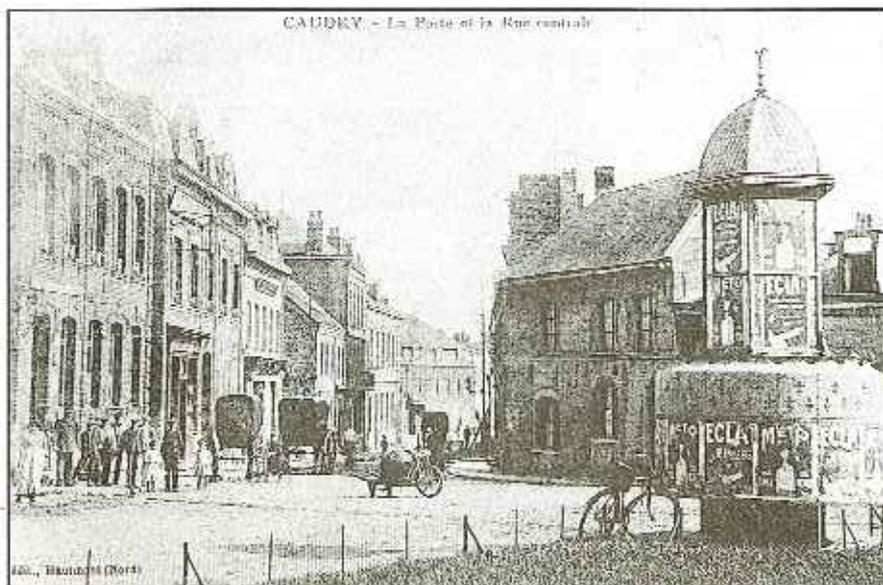


Photo de la collection de M^r André FLAMENT - CAUDRY - La Poste et la rue centrale

